

École Saint-Viateur-Clotilde-Raymond

Notre démarche repose sur la croyance que l'élève qui commet un manquement au code de vie est en apprentissage d'un bon comportement. Il a donc droit à l'erreur, qu'il doit cependant reconnaître et réparer. Lorsque l'élève répare son erreur, il adopte un meilleur comportement à l'égard des autres et il se sent plus fier de lui.

Tous les intervenants de l'école doivent expliquer le code de vie aux élèves et veiller à son application au cours de l'année scolaire.

Une problématique comportementale qui perdure amènera l'enseignant à diriger l'élève au service de l'éducation spécialisée et ultimement à la direction.

Afin de souligner les bons comportements, un **billet coup de cœur** peut être remis à un élève. Ce dernier le fait signer par ses parents et le rapporte afin de l'afficher. Chaque coup de cœur donne droit à un billet de tirage.

Les parents doivent prendre connaissance du code de vie et s'engager à soutenir l'école dans son application en signant le formulaire prévu à cet effet.

Code de vie

I Je me respecte et je respecte les élèves et les adultes en gestes et en paroles (à l'école et dans l'autobus).

<u>J'ai le droit</u>	<u>Je dois</u>	<u>Alors j'évite</u>
de vivre dans un milieu où l'on favorise le respect et le savoir-vivre. RESPECT	être poli, accueillant et pacifique dans mon langage oral ou écrit et dans mon attitude à l'égard des autres; développer un bon climat d'entente en expliquant ce que je vis et en trouvant des solutions réfléchies et pacifiques; m'habiller et me chausser selon les lieux et les saisons; être ponctuel et favoriser un climat propice aux apprentissages.	I.1 la violence physique; I.2 la violence verbale (les moqueries, les insultes, le dénigrement, le langage vulgaire ou toute autre forme d'impolitesse, incluant sur Internet); I.3 les menaces et l'intimidation, incluant sur Internet; I.4 d'utiliser tout appareil, n'appartenant pas à l'école, pour prendre des photos et/ou vidéos sauf si j'ai une permission spéciale; I.5 d'avoir une tenue inappropriée (porter des vêtements qui affichent des dessins violents, sexistes, sexuels ou vulgaires); I.6 de porter des sandales de plage, des bretelles spaghetti, des jupes ou des shorts trop courts, un chandail trop court laissant voir la peau; I.7 les retards (voir politique sur les retards en annexe).

2 J'ai un comportement sécuritaire.

<u>J'ai le droit</u>	<u>Je dois</u>	<u>Alors j'évite</u>
<p>à la sécurité sur la cour et dans l'école, lorsque je marche vers l'école ou au retour de l'école et lorsque je suis dans l'autobus.</p> 	<p>m'amuser seulement avec les jeux autorisés à l'école;</p> <p>m'adonner à des activités récréatives et sécuritaires;</p> <p>déclarer toute situation ou objet jugé dangereux;</p> <p>stationner ma bicyclette dès mon arrivée;</p> <p>respecter les consignes de sécurité dans l'autobus.</p>	<p>2.1 d'apporter des jeux personnels à l'exception du matériel de sport (ex : ballon, balle, corde à danser...) et du matériel électronique (tels les Ipod, les DS et les cellulaires) sauf si j'ai la permission écrite d'un membre du personnel lors d'une activité spéciale;</p> <p>2.2 la manipulation d'objets menaçant la sécurité (couteaux, allumettes, pétards, pointeurs laser, etc.);</p> <p>2.3 les jeux dangereux qui pourraient entraîner des accidents;</p> <p>2.4 la circulation à bicyclette et l'utilisation de la trottinette, des patins à roues alignées et de la planche à roulettes dans la cour de l'école;</p> <p>2.5 de quitter la cour d'école sans permission;</p> <p>2.6 de me présenter à l'édifice Saint-Viateur avant 7 h 50 le matin et 12 h 35 le midi, à l'édifice Clotilde-Raymond avant 8 h le matin et 12 h 45 le midi.</p>

2.1 Je marche calmement et prudemment dans mes déplacements.

<u>J'ai le droit</u>	<u>Je dois</u>	<u>Alors j'évite</u>
<p>à un climat calme et paisible dans les corridors, les escaliers et les toilettes pendant les heures de travail du personnel.</p>	<p>circuler calmement en silence;</p> <p>chuchoter au besoin;</p> <p>monter et descendre les marches de façon sécuritaire.</p>	<p>2.1.1 la course, les cris et les bruits exagérés;</p> <p>2.1.2 les allées et venues non autorisées et sans permis;</p> <p>2.1.3 le désordre dans les rangs.</p> 

3 Je respecte le matériel de l'école et l'environnement.

<u>J'ai le droit</u>	<u>Je dois</u>	<u>Alors j'évite</u>
<p>de travailler ou de jouer avec du matériel en bon état;</p> <p>de vivre dans un environnement agréable.</p>	<p>prendre soin du matériel mis à ma disposition (livres, pupitres, chaises, ordinateurs, ballons, etc.);</p> <p>conserver mes effets scolaires en bon état;</p> <p>prendre rien de ce qui appartient aux autres sans leur permission;</p> <p>collaborer au maintien de la propreté de mon environnement: école, classe, cour, végétation, etc.</p>	<p>3.1 d'endommager le matériel prêté par l'école, mes effets scolaires et ce qui appartient aux autres;</p> <p>3.2 le vol et le vandalisme;</p> <p>3.3 de jeter mes déchets par terre, de cracher et de nuire à la propreté de l'école et de la cour.</p>

Liste des manquements

Manquements mineurs		Manquements majeurs	
1	Jeux de tirailage, de bousculade	A	Geste violent envers quelqu'un, bataille, coup, lancer des objets... Tout ce qui est en mode réactif.
2	Langage inadéquat	B	Langage agressif envers quelqu'un : sacre, insulte, menace de mort...
3	Geste inadéquat (ex : doigt d'honneur, cracher, se dénuder...)	C	Impolitesse en gestes ou en paroles envers un adulte
4	Non-respect des directives de l'adulte	D	Taxage
5	Circulation inadéquate : course, cris, flânage, bousculade, mauvais trajet emprunté...	E	Fuite
6	Balle de neige	F	Opposition à l'intervention
7	Non-respect du matériel	H	Vol ou vandalisme
8	Lancer des objets non autorisés sur la cour de récréation	I	Possession d'armes
		J	Bouscule ou agresse un intervenant

Démarche dans la gestion des manquements mineurs

Un billet de manquement est remis à l'élève par l'intervenant. Une signature du parent est demandée.

Voici la procédure* :

- Manquement 1-3 : réparation ou conséquence appropriée
- Manquement 4 : réparation ou conséquence appropriée et retenue en fin de journée (30 minutes)
- Manquement 5-7 : réparation ou conséquence appropriée
- Manquement 8 : réparation ou conséquence appropriée, retenue en fin de journée (30 minutes) et appel aux parents
- Manquement 9 : Mise sur pied d'un protocole d'interventions (en collaboration : titulaire, TES et direction) et rencontre des parents

À chaque début d'étape, on repart à zéro.

Démarche dans la gestion des manquements majeurs

Un billet de manquement est remis à l'élève par l'intervenant. Une signature du parent est demandée. Puisqu'il s'agit d'un **manquement majeur**, la direction est informée et un appel aux parents sera fait.

Voici la procédure* :

- Manquement 1 - 2 : retrait avec réflexion et réparation ou conséquence appropriée (TES ou classe d'accueil).
- Manquement 3 : suspension à l'interne ou à l'externe d'une demi-journée, avec réflexion, réparation ou conséquence appropriée et une rencontre avec les parents
- Manquement 4 : suspension à l'interne ou externe d'une journée complète, avec réflexion, réparation ou conséquence appropriée et une rencontre les parents
- Manquement 5 : suspension à l'interne ou à l'externe de deux journées et une rencontre avec les parents

Lorsque le comportement se répète, **un protocole d'interventions sera mis sur pied.**

*La procédure est établie en fonction de plusieurs éléments. **La direction se réserve le droit de regard** sur les conséquences appliquées selon divers aspects :

- ❖ La gravité du geste posé
- ❖ L'intention de l'élève
- ❖ La fréquence du comportement
- ❖ L'intensité de la situation

En ce qui concerne les **gestes de violence ou l'impolitesse envers l'adulte, c'est tolérance zéro.**

L'ensemble des intervenants qui gravitent autour de l'élève prendra une décision en tenant compte des critères ci-haut.

De plus, l'équipe d'intervenants peut aussi établir une procédure différente, en collaboration avec la direction, afin de répondre aux besoins particuliers de certains élèves.

En cas d'intimidation, le plan de lutte contre l'intimidation et la violence s'applique.

Banque de gestes réparateurs et de conséquences appropriées en lien avec les règles :

Règle 1: Je me respecte et je respecte les élèves et les adultes en gestes et en paroles.

- ❖ Je m'explique calmement, j'avoue mes erreurs et je présente des excuses.
- ❖ Je trouve des solutions pour bien m'entendre avec l'autre personne.
- ❖ Je suis retiré et/ou je perds des minutes d'une activité.
- ❖ J'écris un mot gentil, un commentaire positif, une lettre d'excuses ou je fais un dessin.
- ❖ Je fais une action constructive pour aider la personne : ranger du matériel, replacer les pupitres, etc.
- ❖ Je fais une réflexion écrite ou orale accompagné d'un adulte responsable.
- ❖ J'évite de me placer à côté de la personne avec qui j'ai fait un mauvais choix.
- ❖ Je donne un de mes privilèges à la personne.
- ❖ Je m'excuse devant le groupe pour les dérangements que je cause.
- ❖ J'aide ou j'accompagne un élève dans le besoin.
- ❖ Je participe à une activité d'habiletés sociales ou de jeux de rôles.
- ❖ Je suis assigné à un endroit sur la cour.
- ❖ Je suis retiré du jeu et j'observe les autres jouer.
- ❖ J'utilise les étapes de résolution pour régler mon conflit.
- ❖ Je console la personne à qui j'ai fait de la peine.

Règle 2 : J'ai un comportement sécuritaire

Règle 2.1 : Je marche calmement et prudemment dans mes déplacements.

- ❖ Je verbalise comment je dois me déplacer et je refais le trajet calmement.
- ❖ Je circule de façon isolée derrière ou devant le groupe.
- ❖ Je circule avec mon enseignant ou un élève fiable.
- ❖ Je vais rencontrer les élèves que j'ai dérangés et je leur présente des excuses.
- ❖ Je prépare une affiche et je l'expose à la vue de tous les élèves.
- ❖ Je perds des minutes de récréation/jeux pour discuter avec un adulte.
- ❖ J'écris une lettre d'excuses et je propose des moyens sous forme de réflexion pour améliorer la situation.
- ❖ Je suis retiré lorsque mon action est inacceptable.
- ❖ J'évite de me placer à côté de la personne avec qui je m'entends moins bien ou avec qui je fais de mauvais choix. Je change de place.
- ❖ Je suis retiré et j'observe les autres jouer.
- ❖ Je perds le privilège de jouer à certains jeux et j'aide des élèves à appliquer les règlements de certains jeux.

Règle 3 : Je respecte le matériel de l'école et l'environnement.

- ❖ Je nettoie ce que j'ai sali.
- ❖ Je débourse le coût de la réparation ou du rachat de l'objet que j'ai brisé, endommagé ou perdu.
- ❖ J'effectue des travaux communautaires à l'école.
- ❖ Durant une récréation, je ramasse, avec des gants, les déchets sur la cour ou dans l'école.
- ❖ Je vais rendre service en nettoyant les pupitres, les fenêtres ou la classe que j'ai salis.
- ❖ Je ramasse les objets que j'ai laissé traîner.
- ❖ J'utilise ma récréation pour ramasser des papiers.
- ❖ Je répare ce que j'ai endommagé.
- ❖ Je prépare une affiche et je la place dans un endroit passant.

Il est toujours possible de proposer un geste réparateur jugé cohérent avec le geste posé.

